

Patricia Jean-Marie

L'ÉGLISE ET L'ESCLAVAGE EN MARTINIQUE, GUADELOUPE ET SAINT-DOMINGUE

Des débuts de la colonisation à la fin de l'Ancien Régime (1635-1794)

L'Harmattan (Historiques), 2025, 131 p. 15 €

Comment l'Église (chargée d'apporter l'évangile) a pu, au cours des siècles, supporter et même profiter de l'esclavage des populations noires ? C'est pour répondre à cette question qui l'obsédait que l'A. s'est lancée dans cette étude. Pour mettre en valeur ces terres tropicales des Îles et les exploiter, la traite des Noirs d'Afrique s'est révélée nécessaire pour remplacer les autochtones caraïbes décimés par les maladies, ainsi que les « engagés » Ceux-ci étaient recrutés parmi les Blancs sans ressources et vagabonds, avec un contrat de 36 mois, sans aucun droit civil et traités comme des esclaves (ou pire !). Cette institution, d'ailleurs insuffisante en nombre, a été supprimée en 1774. Les Îles sont des lieux où des Européens viennent faire fortune, rapidement si possible, les missionnaires comme les autres. Les esclaves noirs ne sont que des instruments nécessaires à leur enrichissement. Les colonies instituent une stricte séparation des deux « races », la minorité coloniale qui tient le pouvoir et la masse asservie. À Saint-Domingue, 30 000 Blancs commandent à 300 000 Noirs. S'appuyant sur la religion, l'Église soutient les colons. Quand, à la fin du XVIII^e siècle, se développe une campagne antiesclavagiste, en France et en Grande-Bretagne, les missionnaires ne la soutiennent pas. Leurs plantations semblent mieux organisées et plus prospères. Ce serait parce qu'ils traitent mieux leurs esclaves, mais sans remettre en cause le système. Un des arguments qui justifiait l'esclavage était l'évangélisation de peuples non chrétiens. Plusieurs articles du Code noir concernent l'évangélisation des esclaves mais ils n'étaient guère appliqués, que ce soit le repos du dimanche, le mariage, l'interdiction de séparer les familles, l'instruction religieuse ; celle-ci fut parfois plus fréquente au XVIII^e siècle, quand se développa la langue créole ; les missionnaires faisaient apprendre par cœur les prières. Mais l'indifférence des colons vis-à-vis de la religion, la primauté du travail, les paroisses trop étendues, tout était fait pour éviter la perte de temps. Au mieux cette évangélisation se limitait au baptême. Les esclaves pouvaient être baptisés en masse à leur arrivée, ou plus tard quand ils comprenaient un peu le créole. Deux types de missionnaires étaient envoyés aux Antilles, les réguliers et les séculiers que les colons préféraient car plus souples, moins indépendants. Le Code noir est resté en vigueur jusqu'en 1848. Il répondait aux exigences de la société esclavagiste

Un compte rendu de Gabrielle Cadier-Rey, pour LibreSens